

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2020

Excusée : Marilène FOURNIER

Secrétaire : Olivier BOUTEVIN

Le conseil municipal accepte l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour.

Le compte rendu de la séance du 9 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

1 – Représentation de la Commune au Comité Territorial de l'Energie du Pays de Fontenay-le-Comte en vue de l'élection des délégués au Comité Syndical du SYDEV

Délégués titulaire – est candidat : Jacques HILAIREAU

Délégué suppléant – est candidat : Olivier BOUTEVIN

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal élit, à l'unanimité : Délégué titulaire : Jacques Hilaireau

Délégué suppléant : Olivier BOUTEVIN

2– Représentation de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'AEP de la Forêt de Mervent

Délégué titulaire - Est candidat : Pascal GAIGNET

Délégué suppléant - Est candidat : Pierrette RAGUIN

Après avoir procédé à l'élection des délégués, le conseil municipal élit, à l'unanimité :

Délégué titulaire : Pascal GAIGNET

Délégué suppléant : Pierrette RAGUIN

3 - Proposition pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de PROPOSER les personnes suivantes :

Membres titulaires

Yves BILLAUD

Jocelyne MADER

André GROUSSET

Etienne LOIZEAU

Claude MONORY

Joël LAUBRETON

Gérard CHAILLE

Guy GAUVREAU

James GUILLEMET

Claude CHAIGNEAU

Nicole BILLAUD

Danielle BOBIN

Membres suppléants

Agnès COGNEE

Marie-Annick JULES

Freddy BELLIARD

Guy COIRIER

Noëlle ROBINEAU

Colette ALZATE

Denis SAGOT

Guy AIRAUD

Florence HOUSSIN TOURANE

Fabrice PANNETIER

Guy MERCIER

Jean-Guy BOUILLAUD

4 – Composition et désignation de la sous-commission des affaires périscolaires

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité les membres de la sous-commission des affaires périscolaires ainsi :

- Le maire : Francis GUILLON
- 2 conseillers municipaux : Marylène FOURNIER et Patricia NARDIN
- 1 agent communal : Anne-Laure GARNIER
- 2 représentants de l'APE et deux enseignants seront conviés à chaque réunion.

5 – Composition et désignation de comités consultatifs

Le Conseil municipal décide à l'unanimité les membres de chaque comité consultatif ainsi :

Voirie : Jacques HILAIREAU, Pascal GAIGNET, Frédéric CHIRON, Christian COUTIN, Jean BOTTON

Cadre de vie : Marilène FOURNIER, Gérard CHAILLE, Jocelyne MADER, Marie-Andrée BOUTIN, Nicole CANTET.

Cimetière : Jacques HILAIREAU, Yves BILLAUD, Laurence LAUBRETON

Animation : Elisa FRAPPIER, Vianney RANSON, Dominique MALABRY, Carine FRÖELS

Aide sociale : Ghislaine GUILLEMET, Josiane COIRIER, Michel TROLLY, 1 représentant EMMAÜS

6 – Vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres, de :

DECIDER de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2020 qui seront donc les suivants :

Taxe d'habitation 17.20%

Taxe foncière bâti 17.38%

Taxe foncière non bâti 48.37%

7 – Contrat de ruralité au titre des financements DETR/DSIL 2020 – Modification de l'estimatif

Le Maire rappelle que par délibération en date du 17 décembre 2019, la commune a sollicité l'attribution du contrat de ruralité au titre des financements DETR/DSIL pour l'année 2020, pour la 2^{ème} tranche des travaux d'accessibilité du groupe scolaire. L'estimatif de la 2^{ème} tranche des travaux d'accessibilité revu s'élevant à 157 814 € HT.

Le plan de financement était celui-ci :

DETR /DSIL (50%)	78 907 €
Autofinancement	<u>78 907 €</u>
	157 814 €

L'estimatif de la subvention DETR/DSIL a été revu à la baisse, et le Conseil municipal approuve à 13 voix pour et 1 abstention le plan de financement ainsi modifié :

DETR /DSIL (40 %)	63 125.60 €
Autofinancement	<u>94 688.40 €</u>
	157 814.00 €

8 – Prise en charge par la commune d'une partie des frais d'abonnement au transport scolaire des élèves transportés.

Il est proposé le versement par la commune d'une aide de 50 € par année scolaire à tout élève utilisant le transport scolaire primaire organisé sur la commune de Saint Michel le Cloucq et fréquentant l'école publique de la fontaine. Cette aide sera proratisée en fonction des mois d'utilisation du service et sera versée en fin d'année scolaire sur présentation des justificatifs de paiements délivrés par la Région. 21 élèves peuvent prétendre à ce remboursement.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité du versement pour le transport scolaire de 50 € par élève transporté aux conditions susvisées.

9 – Création d'un emploi pour accroissement d'activité

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du départ en retraite de Madame Aline TOURAIS, le 30 septembre 2020 et qu'il est nécessaire de recruter un agent technique polyvalent, échelle C1, 1^{er} échelon, Indice Brut 350, Indice majoré 327, pour le mois de septembre afin de pallier son remplacement. Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres de créer 1 emploi temporaire.

10 – Remplacement des agents titulaires

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans un souci de bon fonctionnement des services municipaux, il serait bon que le Conseil autorise Monsieur le Maire à pourvoir aux remplacements divers des agents permanents en recrutant des contractuels si nécessaire.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à pourvoir aux remplacements des agents permanents en recrutant des contractuels avec comme base de rémunération : indice de base du poste multiplié par le nombre d'heures par mois divisé par 151.67

11 – Tarifs communaux – Année scolaire 2020/2021

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité d'approuver les tarifs communaux de l'année scolaire 2019/2020 tels que présentés ci-dessous :

Matin :	arrivée avant 8h :	QF < 900 : 1.35 €	QF > 901 : 1.55 €
	arrivée après 8h :	QF < 900 : 1.20 €	QF > 901 : 1.35 €
Soir (goûter compris) :	départ avant 18h :	QF < 900 : 1.70 €	QF > 901 : 1.95 €
	départ après 18h :	QF < 900 : 1.90 €	QF > 901 : 2.15 €

Pour les enfants placés en famille d'accueil, le quotient familial pris en compte sera celui de la famille d'accueil

RESTAURANT SCOLAIRE

Repas enfant : 3.10 € repas occasionnel : 3.55 €

Repas adulte : le tarif suit le barème URSSAF qui est révisé au 1^{er} janvier de chaque année. (Rappel du barème au 1^{er} janvier 2019 : 4.90 €).

Facturation serviettes jetables : 1 €/élève/an

Application d'un forfait minimum de 5 € par trimestre pour les services périscolaires.

Application d'un **tarif majoré** pour le non-respect des horaires de l'accueil périscolaire de 5 € par quart d'heure, tout quart d'heure entamé sera dû.

CAR SCOLAIRE

Le Conseil régional des Pays de la Loire prend en charge toute la gestion du transport scolaire y compris la facturation. Pour l'année scolaire 2019-2020, le montant sera de 110 € par an et par élève avec une gratuité pour le 3^{ème} enfant transporté.

Il est proposé le versement par la commune d'une aide de 50 € par année scolaire à tout élève utilisant le transport scolaire primaire organisé sur la commune de Saint Michel le Cloucq et fréquentant l'école publique de la fontaine. Cette aide sera proratisée en fonction des mois d'utilisation du service et sera versée en fin d'année scolaire sur présentation des justificatifs de paiements délivrés par la Région.